

Décembre 2005

Québec, le 19 janvier 2006

Monsieur Gerald R. Cutting
Directeur général
Champlain Regional College
1301, boul. Portland, C. P. 5000
Sherbrooke (Québec) J1H 5N1

Objet : Suivi de l'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion tenue le 13 décembre dernier, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les suites que le *Champlain Regional College* a données au rapport d'évaluation institutionnelle.

Dans son rapport, produit en novembre 2004, la Commission avait jugé que le Collège assume bien les responsabilités qui lui sont confiées, en particulier celle d'assurer la qualité de la formation offerte. Elle avait formulé trois recommandations. La première visait l'énoncé de mission; la seconde ciblait l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique institutionnelle de gestion des ressources humaines; la troisième abordait le développement du Collège.

Le Collège a révisé son énoncé de mission. De plus, il s'est doté de valeurs de référence et d'une vision pour son avenir. Ce nouvel énoncé reflète bien la réalité contemporaine du Cégep et la consultation générale effectuée devrait contribuer à favoriser une bonne adhésion de la part de l'ensemble de sa collectivité. Les améliorations apportées sont pertinentes et elles répondent à l'esprit de la première recommandation.

Le Collège a adopté un premier plan stratégique de développement qui a fait l'objet d'un jugement positif de la Commission en août 2005. La Commission constate que le Collège poursuit ses efforts dans le sens souhaité par la troisième recommandation.

La Commission note que le Collège a aussi tenu compte d'une suggestion relative à la Commission des études et à ses liens avec les trois commissions pédagogiques locales. En effet, il a révisé son règlement sur la Commission des études (*Bylaw 2*). Il a notamment modifié la composition de cette commission, qui compte désormais 18 membres plutôt que 15, vu l'ajout d'un membre nommé par chacune des trois commissions pédagogiques du Collège (*Champlain-Lennoxville Academic Advisory Council; Champlain-St-Lambert Academic Council; Champlain-St. Lawrence Pedagogical Committee*). Le Collège en a aussi profité pour apporter au règlement plusieurs autres précisions et correctifs pertinents.

La Commission considère que les actions posées par le Collège répondent adéquatement à deux des trois recommandations exprimées lors de l'évaluation institutionnelle et que ces actions contribueront à améliorer la qualité de la gestion déjà constatée au *Champlain Regional College*.

Afin de parachever le suivi de l'évaluation institutionnelle, la Commission compte recevoir très prochainement des informations relatives aux mesures qui sont prises en regard de la recommandation visant la politique de gestion des ressources humaines.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur